

CR

CAC 06/03/2023

Ordre du jour

I. Vote : Approbation des procès-verbaux du CAC des 7 novembre 2022 et 23 janvier 2023.

II. Information : modèle d'université 2025, premiers travaux de déclinaison des principes politiques dans les champs formation et recherche (Estelle Iacona - EI)

III. Motion proposées par la liste UHDE (Votes)

I.

Pas fait, Reporté ?

II.

2028 : tournant, car le seuil des 10 ans du statut d'établissement expérimental aura été atteint.

Il s'agit de sortir de l'expérimentation pour devenir un Grand Etablissement stable comme Grenoble, Nice et PSL.

Le mode d'intégration des différentes composantes, Ecoles et Universités doit être discuter pour trouver une solution (un montage) qui soit compatible avec l'objectif qui est d'obtenir un statut de Grand Etablissement. C'est la condition pour sortir de l'expérimentation.

Statut des Organismes Nationaux de Recherches (ONR) dans le cadre du Grand Etablissement à discuter aussi.

EI : Écriture des nouveaux statuts de l'Université Paris Saclay en même temps que les statuts des Universités Membres Associées (UMA)

Déclinaison des principes de l'intégration des UMA par activités (formation, recherche, etc.)

Formations (Présentée par I. Demachy - ID)

Mise en synergie des Licences par le biais de l'Ecole de 1er cycle (EU1CPSaclay). Quels que soient les campus. On ne discute que de l'intégration des diplômes nationaux.

Principes recherchés pour l'organisation de l'accréditation :

* intégration maximale des diplômes de premier cycle, via principes, compétences visées partagées, passerelles, accompagnement à la réussite, ...

* respect des caractéristiques et spécificités des sites

* lisibilité de l'affichage, du diplôme visé et des poursuites d'études possibles

Affichage et lisibilité des formations pour les lycéens

→ Besoin d'une transformation profonde des enseignements et **des enseignants chercheurs (sic !)**.

Organisation d'un GT avec des élus des 3 CFVU des 3 établissements (4 personnes x3 par ex) et représentants de composantes de chaque université pour une bonne représentation des disciplines et type de diplômes / fonctionnement en sous-groupes thématiques Licence, Lice-Pro BUT, passerelles
-> Juin 2023 : Propositions Missions EU1CPSaclay et principes de coordination des diplômes de premier cycle

* Question de P. Foury : Ne souhaiterions pas une intégration totale avec la disparition de certaines personnalités morales et juridiques (PMJ)?

ID : Oui, l'objectif est une intégration maximale des diplômes et des formations.

EI : L'objectif n'est pas la disparition des PMJ immédiatement, mais en parallèle on travaille à une intégration maximale.

ID : Mais la disparition des PMJ est néanmoins la trajectoire.

* Question P. Lesot (PL) :

PL : Que signifie « transformation des EC » ?

ID : Nouvelles missions ou méthodes d'enseignement.

PL : Les collègues EC sont très/trop souvent sollicités pour refaire les maquettes (très chronophage)

ID : Peut-être plus de pérennité à attendre à l'avenir une fois que les statuts seront votés et les enseignements intégrés seront posés. Mais les évolutions des maquettes sont permanentes et sont une demande des EC.

* Question H. Brognier ? : Vision des déplacements

ID : Il s'agit d'éviter de faire une maquette qui repose sur le déplacement des étudiants et des enseignants.

Mais il n'y aura pas interdiction. Par ailleurs l'enseignement en distanciel pourrait être une solution.

Je ne suis pas en train de promouvoir l'enseignement à distance mais dans certaines situations spécifiques et de manière intelligente

* Question V. Cros : L'intégration totale est souhaitable. Les *bachelors* seront-ils concernés dans cette vision intégrative des formations ?

ID : On ne discute ici que des diplômes accrédités par l'Université Paris Saclay, qui sont des diplômes nationaux.

* Question Arne Keller (AK) : Ce qui m'inquiète le plus dans l'évolution vers le statut de Grand Etablissement est la dégradation de la démocratie universitaire. Nous avons un système exceptionnel de démocratie universitaire.

IE : Ce n'est pas incompatible. Mais nous n'avons pas la même définition de la démocratie universitaire.

On peut garder sa PMJ et avoir une intégration au plan pédagogique.

AK : En effet, un système fédéral où chacun garde sa PMJ n'est pas incompatible avec une intégration forte au plan pédagogique. Mais ce n'est pas ce qui s'est passé avec ex-Paris-Sud, où l'on a perdu au plan de la démocratie universitaire au sens de celles et ceux qui travaillent sur ce périmètre prennent les décisions.

IE : Nous n'avons pas la même définition de la démocratie universitaire.

Recherche (Présenté par T. Doré)

Chaque université va garder sa personnalité morale.

Question de P. Lesot : Intégration veut-il dire qu'une fusion (possible, imposée, conseillée) des labos est-elle prévue?

TD : Pas plus ni moins qu'avant (réponse sans répondre). Quels sont les bénéfices ? S'il y a bénéfice à la fusion alors fusion il y aura, sinon non.

EI : Fusion pas obligatoire, MAIS réflexion obligatoire !

Question de O. Nusse : financement intégré via les GS ?

TD : On ne change rien. Les budgets restent localisés sur chacune des PMJ.

IE : Les périmètres des GS resteront les mêmes.

Chaque établissement a ses moyens propres. Il y a des financements qui permettent des actions communes.

P. Foury : Et les contrats doctoraux ?

TD : Pas de changement dans le financement des contrats doctoraux.

Question : ? (pas repéré qui posait la question) Quelle intégration pour les CPJ ?

IE : Pour les cohortes 2022 et 2023 chaque PMJ a fait remonter ses souhaits au ministère.

? : Quelle est l'ambition à terme ?

IE : A l'échelle des 7 composantes (Ecoles et universités) surtout et quelques ONR nous avons eu une discussion stratégique d'ensemble avant la remontée des souhaits effectuée par chacun.

A l'avenir, le ministère souhaiterait une remontée commune par le futur grand établissement.

L'objectif est d'étudier la possibilité de changer les statuts pour un calendrier très resserré :

Une fois que le CA aura demandé la sortie de l'expérimentation, l'HCERES aura 6 mois pour procéder à une évaluation.

La sortie de l'expérimentation pourrait avoir lieu courant 2024.

Question V. Cros : Les prochaines élections se tiendront en 2024. Est-ce que tout doit être finalisé avant ?

IE : Le CAC actuel a un mandat jusqu'à mars 2024. Donc en janvier 2024, les instances doivent être renouvelées.

On pourrait faire une demande de sortie d'expérimentation vers le grand établissement en juillet 2024.

II Motions

Deux motions envoyées par l'UHDE présentées par Arne Keller.

Lecture et présentation des deux motions par A Keller.

Questions

Thierry DORE : les composantes ne pénalisent pas les étudiant.es.

IE : La motion 1 est dans la ligne des directives qui ont été données aux composantes.

Question d'une étudiante : les étudiant.es n'ont pas eu cette information.

EI : Les directives ont été données aux composantes.

EI : Je ne comprends pas l'utilité /rôle des motions. La motion 2 ne concerne pas les missions du CAC.

Vote motion 1

47 votants

C: 0

P: 43

A: 4

Questions et remarques sur la motion 2 :

T. Doré (TD) / E. Iacona / I. Demachy et une 4eme personne de prénom Serge annoncent qu'ils ne prendront pas part au vote de la motion 2.

(47-4 = 43 votants)

TD demande de compter les votes pour, ceci pour vérifier s'il y « *a vraiment quelqu'un derrière les écrans* ». AK fait remarquer que cela n'a jamais été fait en séance d'un conseil à ce jour. IE répond que si, dans des cas où des décisions importantes sont à prendre (trop d'honneur, elle nous fait !:))

PL et AK insistent sur les implications de la réforme des retraites pour l'université et le service public en général.

Vote motion 2

C: 5

P: 27

A: 11

NPPV : 4 (TD / EI / ID / Serge x?)

Textes des deux motions

Motion 1

Les grèves contre le projet de réforme des retraites du gouvernement étant très suivies, il est important qu'aucun.e étudiant.e ne soit pénalisé.es de quelque manière. Le Conseil Académique de l'Université Paris-Saclay, réuni le 6 mars 2023 acte l'absence de contrôle d'assiduité les jours de grèves, ainsi que l'annulation ou le report des examens, des partiels et des contrôles continus sur ces mêmes jours de grève.

En effet, de nombreux étudiant.e.s utilisent les transports en commun pour se rendre en cours, et rencontrent sur ces journées des difficultés à venir en cours du fait de la mobilisation massive. En particulier, les étudiant.e.s boursier.e.s sont contrôlé.es sur l'assiduité et Il n'est pas juste qu'ils soient pénalisé.es par des absences ces jours-ci. Enfin, il ne faut pas empêcher les étudiants qui le voudraient d'exercer leurs droits démocratiques.

Motion 2

Le Conseil Académique de l'Université Paris-Saclay, réuni le 6 mars 2023 tient à affirmer son opposition au projet de loi de réforme des retraites présenté le 10 janvier par le gouvernement. En

effet, cette réforme qui prévoit le recul de l'âge légal de départ à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation à 43 annuités lui paraît non seulement injuste mais aussi inutile d'un point de vue financier, comme le confirme le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites.

Le Conseil Académique soutient le mouvement contre cette réforme et invite les personnels enseignants à ne pas contrôler l'assiduité des étudiantes et des étudiants et à ne pas assurer d'enseignement lors des journées de mobilisation.

En outre, le conseil académique rappelle que le distanciel est une forme très dégradée d'enseignement et qu'aucune base juridique ou réglementaire ne permet d'y avoir recours à l'occasion de mouvements sociaux.